

Programme de la fête locale

Fête locale

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2012

18 : 00 Remise du cadeau pédagogique
aux élèves de Conty-Wailly en-
trant en 6ème

18 : 30 Remise des diplômes du con-
cours des maisons fleuries

20 : 00 Soirée Jambon braisé/Frites

**Animation musicale
Groupe TUPELO**

Réservations en Mairie :

Adulte : 10€

Enfant : 6€

DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2012

« Les 5 heures de Conty »

Organisées par la Roue Cool
(Renseignements : M. PIAU 03.22.40.44.12)

Parcours VTT dans le bois de Conty

Attractions foraines



A NOTER

Le Maire, le Conseil Municipal et la Commission des fêtes
ont le plaisir d'offrir aux enfants de Conty jusqu'à 12 ans
un tour de manège gratuit

Rendez-vous le lundi 17 septembre 2012 à 17h30

DERNIERE MINUTE

Le spectacle pyrotechnique qui devait
avoir lieu le 13 juillet dernier aura lieu :

**le samedi 1er septembre
à 23h00
derrière la gendarmerie.**



Extraits des délibérations du conseil municipal en date du 29 mai 2012 et approuvées lors du conseil du 04 juillet 2012

I – MODIFICATION DU P.L.U. :

Le conseil municipal décide d'approuver le projet de modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;

II – ACQUISITION TERRAIN CONSORTS COTTU :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à acquérir le terrain Ak n°192 et à signer toute pièce relative à cet achat et notamment l'acte notarié correspondant auprès de Maître CODEVELLE, Notaire à Conty et à régler les frais relatifs à cet acte.

M. le Maire précise que la Communauté de Communes remboursera la parcelle nécessaire à l'implantation du Centre de Secours, ce service public intéressant toutes les Communes du canton.



4

III – PROJET LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE LUZIERES » :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de lotissement route de Luzières composé de 11 lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à poursuivre le projet, à signer toute pièce relative au dossier, à déposer la demande de permis d'aménagement, à demander les études pour prévoir la viabilisation et le diagnostic archéologique, à régler les honoraires de géomètre et d'architecte.

Le prix des parcelles sera définitivement adopté lorsque les coûts d'aménagements seront connus.

IV – BIEN SANS MAITRE 6 RUE DU CHATEAU :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières afférentes n'ont pas été acquittées depuis

trois années, la situation du bien sans maître peut être constatée, après avis de la Commission Communale des Impôts directs.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mettre en place la procédure permettant de constater dans un premier temps la situation de « bien sans maître » de l'immeuble 6 rue du Château à Conty et incorporer ce bien dans le domaine communal.

VI – CREATION POSTE ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE :

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque (catégorie B) à compter du 1^{er} septembre 2012.

VII – ETUDE PAYSAGERE – MARAIS DE CONTY :

Suite à l'abattage des peupliers effectué aux marais de Conty, M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de M. MARIE François, pour la réalisation d'une étude paysagère prévoyant un reboisement avec des espèces autres que les peupliers susceptibles d'améliorer le cadre esthétique de cette zone.

Le coût de cette étude s'élève à 3 680 euros H.T.

VIII – TROTTOIRS PLACE DU GENERAL DE GAULLE :

Après une mise en concurrence, M. le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise COLAS Nord-Picardie pour la réfection des trottoirs place du Général de Gaulle qui s'élève à la somme de 6 201.60 euros

